

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

1° Quelles sont les chapelles publiques de votre paroisse ?

Dans la paroisse de Crozon il y a aujourd'hui six chapelles appartenant à la fabrique.

2° Quel est le vocable de chacune de ces chapelles ?

Ce sont les chapelles de Saint Bernot, de Saint Julien, de Saint Pierre, de Saint Laurent, de Saint Jean et de Saint Philibert.

3° Quelles sont les chapelles érigées en Chapelles de Secours, en vertu d'une Ordonnance royale ou d'un Décret impérial ?

J'en connais par le décret qui a érigé les chapelles ou chapelles de Secours de Saint Julien, de Saint Pierre, de Saint Laurent, de Saint Jean et de Saint Philibert.

4° Quelles sont les chapelles particulières qui, ayant accès sur la voie publique et remplissant d'ailleurs les autres conditions voulues, ont été autorisées par l'Evêque diocésain ?

trébron  
en 1897

Il n'y a aucune chapelle particulière ayant accès sur la voie publique et remplissant les conditions voulues et qui a été autorisée par le Evêque diocésain.

5° Quelles sont les chapelles Domestiques ou Oratoires privés de votre paroisse, où l'on dit la Sainte-Messe, en vertu d'un Indult Pontifical ?

Il n'y a aucune.

6° Quelle est la date de l'Indult ?

7° Quelle est la personne au nom de laquelle il a été accordé ?

8° Ces Oratoires sont-ils pourvus d'ornements convenables et de toutes les couleurs liturgiques ?

9° Les Pierres sacrées sont-elles en bon état ?

Le Curé de Crozon

NOTA. — Les renseignements demandés ci-dessus, devront être consignés sur la présente feuille qui devra être renvoyée, sans retard et sous bande, à l'Evêché.

MM. les Curés et Recteurs qui seraient en retard pour l'envoi à l'Evêché des Registres de leurs paroisses, sont invités à les y adresser au plus tôt.